

Saint-Denis, Mardi 28 Mai 2019

Communiqué de presse

Ouverture à la concurrence dans le transport par autobus... Des milliers d'emplois supprimés et des salarié(e)s incertains sur leur avenir !

Le gouvernement a inclus dans la loi LOM l'ouverture à la concurrence en Île-de-France dans le transport par autobus sur la grande couronne (OPTYLE) et sur PARIS (RATP).

Les règles sociales sont complètement absentes des décrets et environ 25.000 salarié(e)s vont se retrouver dans des situations de travail complètement chamboulées. Pire encore, le Code du Travail ne s'appliquera pas pour eux sur certains points, car son application est limitée par certains décrets.

Il s'agit de l'éclatement du cadre social actuel. L'objectif est de ne laisser que 40 contrats de transports au lieu de 140 actuellement, avec comme première conséquence des milliers de salarié(e)s qui vont devoir changer d'entreprise, de site de travail, de convention collective, de conditions de travail et de rémunération. Tous les acquis de leurs entreprises actuelles, ainsi que des milliers d'emplois, seront supprimés. **Le gouvernement vient de mettre en place par décret le moins-disant social !**

La Fédération SUD-Rail et l'Union Solidaires Transports exigent l'ouverture de négociations immédiates afin de rétablir les manquements en matière de protection sociale de salarié(e)s de la loi LOM pour qu'aucun emploi ne soit supprimé et que de véritables garanties sociales soient mises en place.

Il est **URGENT** d'intervenir, car 6 contrats sont déjà mis en appel d'offres et 6 sont à venir.

Contacts Presse :

Lionel JORAND : 06.52.25.90.53